

## **REGLEMENTATION CONCERNANT LES REMORQUES**

### **Distinction entre 2 types de remorques : MMA inférieure ou supérieure à 750 kg.**

MMA = Masse Maximale Autorisée par le fabricant. Cette information qui se trouve sur la plaquette d'identification sur la remorque.

Attention de ne pas confondre avec la tare qui est le poids à vide de la remorque.

- 1) Remorque dont MMA est  $<$  ou  $=$  à 750 kg.  
Pas d'immatriculation nécessaire et une réplique de la plaque du véhicule tracteur est à apposer à l'arrière. Pas de contrôle technique.
- 2) Remorque dont MMA est  $>$  à 750 kg. Immatriculation propre + agrégation + passage au contrôle technique avant mise en circulation et ensuite tous les 2 ans.

### **Véhicule tracteur.**

#### Pour tracter remorque de – de 750 kg.

Passage obligatoire lors du montage du crochet (qu'il soit d'origine ou pas) pour contrôle de l'accouplement (coût +/- 9 €).

Validité jusqu'au 4<sup>e</sup> anniversaire du véhicule, ensuite tous les ans.

Prévenir votre assureur qui le notera sur votre carte verte sans supplément de prime.

#### Pour tracter remorque de + de 750 kg.

Passage obligatoire lors du montage du crochet, mais contrôle technique complet (donc + onéreux)

Validité 1 an, donc passage annuel quel que soit l'âge du véhicule.

Très important : question assurance, il faut informer votre assureur qui vous fournira une carte verte supplémentaire avec supplément de prime. Attention, l'assureur risque de vous demander le N° de plaque de la remorque. Dans notre cas, vu que nous risquons de tracter plusieurs remorques différentes, il y a lieu de demander un document anonyme. Pour le MMA qui vous sera demandé par l'assureur, je vous suggère de donner le poids maximum tractable repris sur le document du contrôle technique.

Tout ceci peut vous paraître contraignant, mais pensez que les accidents n'arrivent pas qu'aux autres et que si vous n'êtes pas en règle, le risque de ne pas être couvert par votre assurance en cas de problème existe et de plus vous mettez votre club et ses administrateurs en difficulté.

Christian Dangoisse  
Juillet 2005